

**COMMUNE  
D'ARBONNE**

**ANNULATION D'UNE DEMANDE DE  
Permis de construire pour une maison  
individuelle  
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

**Demande déposée le 14/04/2023 Complétée le :**  
**Demande affichée le**

**N° PC 64 035 23B0017**

Par :	<b>SARL SERENITISSIMMO</b>
Demeurant à :	<b>11 Rue Maurice Pierre RESIDENCE BALEA 64210 BIDART</b>
Représenté par :	<b>Monsieur FOURCADE Xavier</b>
Pour :	<b>CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE</b>
Sur un terrain sis :	<b>7 BIS Chemin Larreburua 64210 ARBONNE</b>
Références cadastrales :	<b>AR 0067p</b>

**Destination : Habitation**

**OBJET : Classement sans suite**  
**Lettre recommandée avec A.R.**

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 14/04/2023 un dossier de Permis de construire pour une maison individuelle enregistré sous les références susvisées.

Par courrier électronique du 28/07/2023, vous m'informez abandonner le projet actuellement en cours d'instruction dans mes services et en incomplet depuis le 12/05/2023. En conséquence, conformément à votre souhait, votre demande est classée **sans suite**.

Dans le cas où vous envisageriez la mise en œuvre des travaux, il vous appartiendra de déposer un nouveau dossier auprès du service urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Arbonne, le 28/07/2023

Le Maire,



Marie-José MIALOCQ

**NOTA :** j'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire des services compétents, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (articles L 480-1 et suivants du code de l'urbanisme).

---

Copie de la présente lettre est transmise au représentant de l'Etat.